

La dépendance aux métaux stratégiques quelles solutions pour l'économie ?

Déclaration du groupe CFDT

Au-delà de son aspect pédagogique sur un sujet encore mal connu, cet avis est au à la croisée des trois domaines du CESE :

- L'économique : la France ne peut se satisfaire de voir ses entreprises et ses secteurs industriels vitaux tributaires d'entités étrangères pour fonctionner et se développer ; limiter cette dépendance peut être source à la fois de croissance économique et de préservation des ressources. L'écoconception nécessite des investissements ciblés, mais rentables à coup sûr dans le long terme.
- Le social : Les conditions de travail sont souvent indignes, dans les pays qui ont fait le choix du dumping dans leurs mines ou leurs unités de traitement de déchets. De plus, la récupération et le recyclage permettent d'importantes créations d'emplois non délocalisables. Cela aussi bien dans les PME de collecte et réparation, souvent issues de l'économie sociale et solidaire, que dans des unités industrielles lourdes de recyclage.
- L'environnemental est aussi central en raison des méthodes d'extraction couramment utilisées pour des raisons de dumping écologique, des potentiels de l'économie circulaire pour limiter les besoins en métaux stratégiques. De plus, l'avis n'élude pas la question complexe de l'exploitation minière en Outre-Mer ou en France métropolitaine.

Il est essentiel de découpler la croissance économique de l'utilisation de ressources. Cet avis s'attache à rechercher des solutions pratiques en distinguant celles nationales ou celles européennes.

Il s'agit bien de concilier des intérêts divergents au premier abord : entreprises qui y investissent, salarié.e.s qui y travaillent, populations qui y vivent et l'environnement qui doit être préservé. La contribution de la délégation Outre-Mer dont les habitants veulent légitimement tirer profit des richesses de leur sous-sol, sans renier leurs valeurs culturelles, ni mettre en péril leur environnement remarquable, est un bon exemple du travail de recherche de convergences qui est la raison d'être du CESE.

Et cette recherche de convergence n'exclut pas d'exprimer les divergences comme sur le sujet d'une Compagnie nationale des mines que la CFDT soutient, mais que le groupe des entreprises juge inopportune.

Cet avis attire l'attention des pouvoirs publics sur la vulnérabilité de notre pays. Même si la prise de conscience semble progresser, comme en témoigne le nombre de travaux récents

ou encore en cours comme le rapport du Conseil général de l'économie et du Comité stratégique de filière Mines et Métallurgie sur le sujet, elle est loin d'atteindre celle de l'Allemagne, des États Unis, du Japon, ou de la Chine. Pour autant, il ne s'agit pas de cautionner une stratégie qui vise à l'hégémonie.

Puisse le signal d'alarme tiré par cet avis être entendu. La France a les moyens de gérer sa dépendance en matières rares et stratégiques. Elle y parviendra si elle se dote d'une politique forte avec les moyens financiers et diplomatiques à la mesure de ses nécessités et de ses ambitions.

La CFDT a voté cet avis.